

Procès-verbal du Conseil Municipal
Jeudi 15 septembre 2022
A 18 h 00 - Salle Romain Rolland

Accueil : M. BOURDOUNE souhaite la bienvenue pour ce Conseil Municipal de rentrée, pluvieux ce matin et plus agréable cet après-midi.

Président : M. Nicolas BOURDOUNE.

Étaient présents : Mme Isabelle CIUDAD-KADI, M. Gilles TEXIER, M. Alain MAGNIEN, Mme Nicole FAULE, M. Alain DEDIANNE, Mme Sophie MEFTAH, M. Dominique GIRAULT, Mme Zaraa DIMPRES, M. David DAPOIGNY, Mme Nicole LOISEAU MONFOURNY, Mme Muriel CHRETIEN-BRION, M. Loïc BOICHE, Mme Caroline LAMY, Mme Odile MAILLARD, M. Dominique MECHIN et M. Julien GUIBERT.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Valérie TAUPENOT-MUGNIER, Mme Louissette DUQUE, M. Roland GATEAU, Mme Kabboura EL MOUTTAKI-CAVALLI, M. Mickaël DEDIANNE et M. Marcel SANDRAS ont donné respectivement procuration à Mme Isabelle CIUDAD-KADI, M. Gilles TEXIER, M. Alain MAGNIEN, M. David DAPOIGNY, M. Alain DEDIANNE et M. Julien GUIBERT.

Étaient excusés : M. Rémi CHOLET, Mme Véronique LÉPINASSE, M. Ruddy PARDANAUD et M. Michel CARVOYEUR.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

M. Gilles TEXIER est désigné secrétaire de séance.

Procès-Verbal de la séance du 7 juillet 2022 : Lecture effectuée par Gilles Texier. Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

M. Bourdounne souhaite ajouter un point à l'ordre du jour pour un événement musical cher aux Clamecycois le 15 octobre : les nuits du Rock, les éléments étant arrivés récemment.

M. Bourdounne signale également une coquille. Le point concernant le recrutement d'un contractuel pour le Festival Résistance apparaissait dans la note de synthèse, mais pas dans l'ordre du jour. Il est proposé de le traiter lors de ce conseil, surtout qu'il était à l'ordre du jour de la dernière Commission des Finances.

Ces deux points sont adoptés à l'unanimité.

N. BOURDOUNE : Avant de débiter ce Conseil Municipal, je souhaiterai faire une déclaration.
« Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Le Conseil Communautaire de ce mardi s'est déroulé de manière surréaliste et je souhaite revenir vers vous à ce sujet.

Le maire de Varzy a regretté que certains projets du contrat de territoire ne fassent pas l'unanimité. Il semble oublier que sauf rare exception il n'y a pas d'unanimité au sein de cette Communauté de communes.

La restitution de la compétence périscolaire aux communes, sans compensations financières de la part de la Communauté de communes ne faisait pas l'unanimité.

La restitution de la compétence enseignement de la musique et de la danse aux communes, là encore sans compensations financières de la part de la Communauté de communes, ne faisait pas non plus l'unanimité.

Sans l'intervention de la Commune de Clamecy et de quelques autres communes qui se sont associées, il n'y aurait plus aujourd'hui d'école d'enseignement artistique. Et il a fallu trois ans de lutte pour que la Communauté de communes accepte de reprendre cette compétence.

Et là encore, alors qu'il y avait consensus sur le plan communautaire, le maire de Varzy, pourtant Vice-Président en charge de la culture, sans respect pour la décision de ses homologues, a fait voter son Conseil Municipal contre cette reprise.

Nous pourrions parler aussi de la compétence mobilité, acceptée avec une faible majorité au sein du Conseil Communautaire, rejetée ensuite par un certain nombre de Conseils Municipaux sans proposer d'alternative et au détriment des habitants confrontés à des problèmes de mobilité.

La Communauté de communes perçoit depuis plusieurs années la contribution foncière des entreprises de la zone d'activité de Clamecy, à la place de la commune, soit plus de 400 000 euros par an, sans la moindre compensation financière, et refuse en même temps de soutenir les projets structurants pour le territoire dès lors qu'ils sont portés par la Ville de Clamecy.

La majorité des élus de la Communauté de communes considèrent comme normal d'utiliser l'ensembles des infrastructures de centralité de notre commune, qu'il s'agisse du gymnase Alain Colas, de la piscine (qu'utilisent tous les scolaires de Corvol à Tannay en passant par Brinon sur Beuvron,...), du dojo, de la salle de tir, de la médiathèque, du musée, du cinéma, des différents terrains de sports (football, tennis, rugby, boules,...), d'autres infrastructures encore, mais refusent de participer à l'entretien de ces structures et des soutenir les investissements nécessaires à leur entretien ou à leur modernisation.

Bethléem en est encore aujourd'hui l'exemple. Un bâtiment d'exception, inscrit sur la liste des Monuments Historiques, quasiment unique en France, déconsacré, rénové pour en faire un lieu d'expression multiculturelle et un espace immersif 3D, dont la rénovation a le soutien de l'État, de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), de la Région, du Département, n'a pas celui de la Communauté de communes.

Qui peut croire que la Communauté de communes a plus raison que l'ensemble de ses financeurs. C'est une mascarade !!!

Le problème, pour un certain nombre d'élus de cette Communauté de communes, n'est pas tant ce projet que Clamecy. Quelques élus, pour servir leurs propres intérêts, n'hésitent pas à entretenir voire amplifier les clivages vis-à-vis de la ville centre quand la ville centre est au service du territoire.

Soyez sûrs, chers collègues, que ce n'est pas sans raison que la quasi-totalité de l'ingénierie de la Communauté de communes a démissionné et que cette comcom n'arrive pas à recruter.

Il n'y a quasi plus de personnel au sein de cette comcom, c'est le symptôme de dysfonctionnements majeurs. Ces dysfonctionnements ne sont pas assumés.

La gouvernance actuelle de la comcom, et plus particulièrement Brigitte Picq, Gilles Noel et Jany Siméon, préfèrent essayer de détourner l'attention, sur le « méchant Clamecy », plutôt que de se remettre en question et traiter les problématiques de fond.

Tout dysfonctionne, le ramassage des ordures ménagères ne satisfait personne, les investissements nécessaires à l'assainissement ne sont pas réalisés, ce qui a conduit à la fermeture cette année de la baignade de Coulanges, il n'y a aucun projet de territoire.

Clamecy a dû prendre en charge 80 % des travaux du port pour que ce projet soit réalisé. Le seul projet en cours de réalisation, la crèche, a été décidé avant 2020. Depuis, morne plaine.

La comcom fait des économies, elle thésaurise l'impôt, au détriment du territoire.

Alors oui, il n'y a pas consensus entre la Ville de Clamecy et la Communauté de communes.

La Ville de Clamecy, et les communes qui la soutiennent, ont une vision, un projet, une ambition pour le territoire.

Nous déplorons l'état de déliquescence extrême dans laquelle cette Communauté de commune se trouve et nous ne pourrions jamais nous en satisfaire car c'est le territoire tout entier qui en subit au quotidien les conséquences et donc ses habitants.

Nous aimons ce territoire et nous battons jusqu'au bout pour empêcher quelques fossoyeurs revanchards de l'enterrer. »

Merci. »

Applaudissements.

Institutionnel :

- Commission Culture : désignation d'un délégué

N. BOURDOUNE : Il a été demandé de désigner un nouveau délégué pour le groupe « Rassemblement pour Clamecy » à la commission Culture.

M. Julien Guibert reste à la commission Culture. Il n'y a pas de vote.

- Commission Délégation de Service Public : désignation d'un titulaire

N. BOURDOUNE : À la suite de la démission de Madame Schweyer, il est nécessaire de désigner un membre titulaire à la Commission Délégation de Service public pour le groupe « Rassemblement pour Clamecy ».

Proposition M. Sandras titulaire.

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

- Petites Villes de Demain : Convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) avec l'Etat

N. BOURDOUNE : L'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), créée par l'article 157 de la loi portant Évolution du Logement de l'Aménagement et du Numérique (ELAN), a pour objet la mise en œuvre d'un projet global de territoire destiné à adapter et moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain de ce territoire, afin notamment d'améliorer son attractivité, lutter contre la vacance et réhabiliter des friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

L'opération de revitalisation du territoire se matérialise par une convention signée entre l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), la ville principale de l'EPCI, tout ou partie de ses autres communes membres, l'État et ses établissements publics ainsi qu'à toute personne publique ou privée susceptible d'apporter son soutien ou de prendre part à des opérations prévues par le contrat.

Dans le cas présent, la Communauté de Communes Haut Nivernais Val d'Yonne et les villes labellisées « Petites Villes de Demain » à savoir Clamecy et Varzy seront signataires de cette convention ORT.

La convention d'ORT confère de nouveaux droits juridiques et fiscaux notamment pour :

- Renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville (dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques) ;
- Favoriser la réhabilitation de l'habitat (accès prioritaire aux aides de l'agence nationale d'amélioration de l'habitat éligibilité, au dispositif « Denormandie » dans l'ancien) ;
- Maîtriser raisonnablement le foncier ;
- Faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux (permis d'aménager permis d'aménager multisites).

D'une durée de 5 ans, la convention délimite des périmètres de stratégie territoriale ainsi que des secteurs d'intervention.

Le périmètre de stratégie territoriale correspond à l'ensemble du périmètre de la Communauté de Communes Haut Nivernais Val d'Yonne avec comme secteur d'intervention la Commune de Clamecy et la Commune de Varzy. Les périmètres communaux précis sont matérialisés sur les cartes annexées à la convention.

La convention précise les orientations stratégiques du projet de revitalisation.
Ces orientations stratégiques sont au nombre de 6 :

- Axe 1 : la mise en place d'une politique de l'habitat volontariste.
- Axe 2 : une stratégie de gestion du patrimoine bâti communal au profit de l'attractivité de centre-ville.
- Axe 3 : des actions de soutien au commerce de centre-ville.
- Axe 4 : un développement des services et des équipements au profit de tous.
- Axe 5 : une amélioration vertueuse de la mobilité intra communale.
- Axe 6 : des interventions sur l'espace public pour embellir la ville.

Ce comité de projet siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du programme, sur la base des indicateurs de suivi et d'une synthèse financière ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions, y compris financièrement (actualisation du plan de financement) ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du programme en termes d'orientations et d'actions (inclusion d'un nouveau périmètre d'intervention, adaptation, abandon...) ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

Il sera co-présidé par les maires des deux communes et par la présidente de l'EPCI.

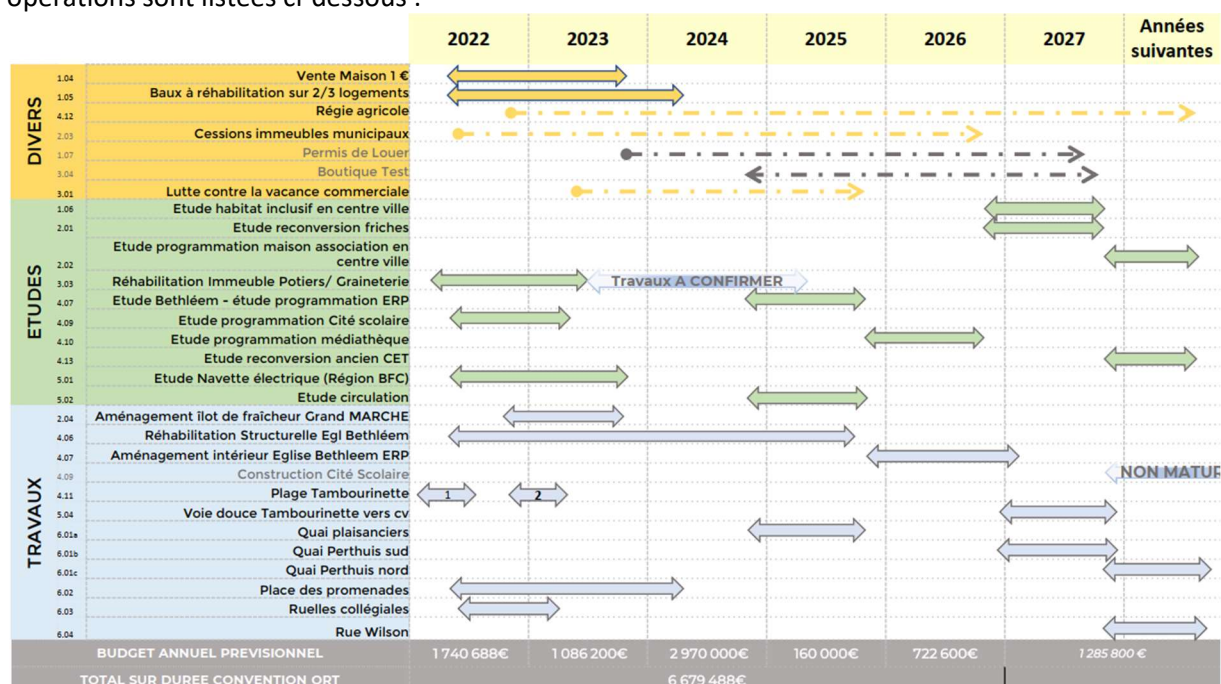
Les chefs de projet PVD des deux communes et le technicien référent PVD de l'intercommunalité alimenteront le comité de projet et en particulier :

- Veilleront en détail au bon déroulement des actions prévues au programme, vérifient l'avancement des dossiers, analysent les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établiront le tableau de suivi de l'exécution ;
- Mettront en place les outils d'évaluation et analyse les résultats des évaluations ;
- Proposeront les évolutions des fiches orientations ;
- Proposeront les évolutions et les ajouts de fiches action.

Le périmètre d'action de l'ORT pour Clamecy se compose principalement de l'ancien CET route d'Armes ; l'église de Bethléem ; les quartiers des flotteurs, de l'abreuvoir, de la rue du président Wilson et des abattoirs.

La convention ORT reste cependant évolutive et pourra faire l'objet de modifications lors de l'organisation d'un comité de projet annuel.

Les opérations sont listées ci-dessous :



Le programme total est de près de 12,1 millions d'euros répartis à 20 % pour la Communauté de communes, 14 % pour la commune de Varzy et 66 % pour la Ville de Clamecy. Le programme pour la Ville de Clamecy s'élève à près de 8 millions d'euros dont 6 679 488 € entre 2022 et 2027. L'autofinancement sera de 2,167 millions d'euros, soit un objectif de plus de 70 % de subventions.

Concernant l'immeuble de la rue du Grand marché, il a été acheté par la Ville lors de la dernière mandature. Il présentait déjà des fragilités dans la structure. Afin de le préserver, en attendant d'avoir un projet sur ce bâtiment, l'essentiel des parties en dur ont été démontées afin de soulager la structure. Le projet de réhabilitation était au départ de 500-600 000 €, mais la structure bois a donné de nouveaux signes de fragilité, ce qui fait craindre un risque futur pour le bâtiment et la population. Un organisme d'expertise a été mandaté et nous attendons leur rapport. Il est possible, en fonction de ce rapport, de prendre un arrêté qui pourrait amener à la déconstruction de l'immeuble, après discussion avec l'État et l'Architecte des Bâtiments de France. Cet espace pourrait être l'occasion d'introduire un îlot de fraîcheur en centre-ville et d'ouvrir une meilleure perspective sur la rue du petit marché afin de la redynamiser. Il rentrerait alors dans le programme ORT et nous pourrions bénéficier de subventions. Si un projet de réhabilitation acceptable en termes de coût est possible, nous ferons cette démarche. Les éléments seront connus dans les prochaines semaines.

J. Guibert : Je constate un problème de forme avec l'îlot de fraîcheur. Ce projet mériterait de vraies délibérations en Conseil Municipal, amenant un vrai débat, comme c'est le cas pour d'autres dossiers. Il n'y a pas d'élément sur ce dossier. En 2021, vous dites dans la presse que ce bâtiment ne sera pas détruit alors qu'il va être détruit. Vous parlez de bonne gestion d'argent public alors que vous avez engagé des fonds pour consolider l'immeuble. Si sa valeur financière est de 150 000 €, la consolidation 220 000 € et la restauration serait 500 000 € selon vous, la moitié a donc déjà été dépensée. Les 220 000 € comprennent-ils la destruction et l'îlot de fraîcheur ? Cet îlot n'est peut-être pas la meilleure solution. On pourrait par exemple faire un espace agrémenté d'une boutique test, qui est en lien avec les projets de l'ORT. D'autres pistes peuvent être explorées pour cet immeuble.

Sur le dossier ORT, nous allons voter cette convention. Il y a quand même un problème de méthode, puisque l'on découvre l'existence de projets. On comprend bien le calendrier et que les projets sont plus ou moins matures. Je pose la question suivante : y aura-t-il des délibérations pour chaque dossier, ce qui permettra de débattre sur chaque projet ?

N. BOURDOUNE : Bien évidemment. Des démarches de concertation ont été déjà prises, ainsi que des délibérations, comme pour l'aménagement de la place des Promenades. Il s'agit juste d'un outil de planification. Ils seront aussi débattus en amont dans les commissions.

J. GUIBERT : J'ai beaucoup de questions sur plusieurs dossiers. On n'a pas débattu sur la régie agricole, la restauration des différents quartiers, la cité scolaire, l'îlot de centralité, les boutiques comme la boutique test, que l'on avait dans notre programme. Je suis donc pour, mais à titre d'appui pendant 6 mois. Il faut un minimum de loyer pour savoir si les entreprises sont viables. Vous privilégiez des commerces sans exclusion de concurrence. Tout ceci mérite débat lors de ce conseil.

Il n'est pas possible de voter pour car il n'y a pas eu de débat. C'est une question de forme démocratique. Effectivement, nous avons parlé de plusieurs dossiers, dont les ruelles derrière la collégiale, mais tous ne l'ont pas été.

N. BOURDOUNE : Le Conseil Municipal a été invité le 20 juin dans cette salle à une réunion de présentation de ce dossier. Seuls les élus de la majorité étaient présents.

Il y aura sujet à débat entre nous, mais aussi avec les acteurs du territoire et les habitants car il s'agit de leur cadre de vie.

O. MAILLARD : Le programme « Petites Villes de Demain » vise à améliorer l'attractivité des communes et les territoires alentours en accompagnant les collectivités dans des territoires dynamiques et engagés dans la transition écologique jusqu'en 2026. Il se construit avec tous les acteurs pour œuvrer ensemble à l'attractivité de notre ville. Les décisions sur le document vont engager la commune jusqu'en 2026 sans débat sauf la place des promenades. Le montant de cet ORT est de 7 486 688,08 € de travaux sans le montant de la cité scolaire, et de 478 600 € d'études diverses de 2022 à 2029. Cela concerne :

- L'église de Bethléem et son aménagement intérieur,
- La destruction de l'immeuble de la rue du grand Marché pour un îlot de fraîcheur, alors que sa rénovation était programmée,
- La place des promenades,
- Une zone à la Ferme Blanche pour la cité scolaire
- L'école Claude Tillier pour un logement inclusif
- L'école Jules Renard pour une maison des associations

Comment rendre attractif notre centre-ville ? C'est actuellement le lieu pour faire ses courses et de scolarisation de ses enfants. C'est une vraie dynamique.

Ce projet va changer le rythme de la ville, sa dynamique et le mode de déplacement des habitants, l'histoire de la ville et la cantine Simone Veil.

Où est l'implication des habitants ? c'est un choix politique de votre part. Ma volonté est l'implication des habitants. J'opte pour une démarche de participation citoyenne pour « Petites Villes de Demain ». Ce projet n'a été construit que par la majorité. Je m'abstiens donc pour ce projet, dans l'attente d'une concertation pour construire collectivement.

N. BOURDOUNE : Vous serez à nouveau conviée avec plaisir et j'espère que vous nous honorerez de votre présence. Les études sont prises en charge dans le cadre du programme. Les projets feront l'objet de concertations avec les habitants et les commerçants, comme je l'ai dit plusieurs fois. C'est le cadre de vie de nos habitants. Étude ne signifie pas réalisation.

Je suis content de voir que, alors que nous n'avons pas les résultats de l'étude de faisabilité sur la cité scolaire, vous nous faites part de celle-ci. Je rappelle que la Ferme Blanche n'est pas dans le périmètre de l'ORT. Il y a aussi une réalité d'évolution de la population. Nous sommes sur une période de 2025-2026-2027. Nous ne connaissons pas encore les résultats de cette étude. Après, nous ferons une concertation avec les élus, les habitants, les commerçants, l'Éducation Nationale, les parents d'élèves. Nous construirons du consensus.

La réalité est : quatre bâtiments énergivores, avec un doublement de personnel, plusieurs cantines, avec l'explosion du coût de l'énergie. Ne pas réfléchir à l'optimisation des conditions d'enseignement avec des bâtiments à énergie positive, en concertation, serait totalement irresponsable et vous me le reprocheriez. Attendons le résultat des études avant de supputer sur celui-ci.

D'autres choses pourront être faites à la Ferme Blanche. Aujourd'hui, il y a une école à la Ferme Blanche et des écoles en centre-ville. Attendons le résultat de cette étude avant de prendre des décisions, prises collégialement et collectivement.

O. MAILLARD : J'attends avec impatience cette concertation pour construire ensemble cette ORT.

N. BOURDOUNE : Avec plaisir.

J. GUIBERT : Gouverner c'est prévoir. Même si nous n'avons pas les résultats de cette étude sur la cité scolaire, vous avez forcément un projet en tête.

N. BOURDOUNE : Nous avons un constat qui va nous amener à conduire cette étude. Celle-ci va proposer plusieurs scénarii. Nous serons amenés à discuter sur ces scénarii et décider du plus opportun à réaliser. La situation actuelle n'est pas tenable dans le temps.

Je ne suis pas un grand magicien ni un grand architecte. Nous avons des cabinets dont c'est le travail, avec les contraintes locales, PPRI (Plan de Prévention des Risques Inondations) et PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques), et qui sont habilités à faire des propositions de lieux éventuels d'implantation. Il faudra construire le projet global de concertation, choisir un lieu d'implantation avec les enseignants, les parents d'élèves et la population.

Nous pourrions inviter l'ensemble des Conseillers Municipaux pour partager les résultats de cette étude.

Ce dossier est adopté à la majorité (4 abstentions).

Finances :

- Convention « centralité rurale en région »

N. BOURDOUNE : Dans le cadre de sa politique territoriale, la Région Bourgogne Franche Comté développe un nouveau dispositif à destination de certaines communes ayant des fonctions de centralités et qui connaissent des signes de fragilité. Ce dispositif « Centralités Rurales en Région » s'inscrit dans la continuité de l'appel à projets « revitalisation des bourgs-centres » et de l'intervention régionale dédiée à l'habitat. Il s'intègre dans un contexte national du déploiement des « Petites Villes de Demain », et les orientations du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement et d'Égalité des Territoires) « Ici 2050 » adopté par la Région Bourgogne Franche-Comté les 25 et 26 juin 2020 visant :

- La prise en compte de la transition énergétique et écologique
- Le renforcement des centralités par une action globale
- La gestion économe de la ressource foncière
- Le développement de l'attractivité régionale
- La coopération entre territoires au service de l'attractivité

Il sera déployé sur la période 2022-2026.

Le présent dispositif nécessite dans un premier temps la contractualisation par une convention-cadre entre la commune, la Communauté de communes et la Région.

Les projets portés sur le territoire ayant contractualisé une convention-cadre et disposant d'une stratégie globale de revitalisation, (datant de moins de 5 ans, faisant l'objet d'une vision partagée avec la Communauté de communes, pluriannuelle, et transversale : dans notre cas, il s'agit de la stratégie développée dans le cadre de la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire prochainement signée avec l'État) pourront ensuite bénéficier de subventions octroyées par le Conseil régional (enveloppe de 500 000 € pour chaque territoire communal).

Les projets éligibles devront être cohérents avec la stratégie globale de revitalisation. En outre, une vigilance sera portée au critère de durabilité des projets qui devront respecter des critères de performance énergétique inscrits dans le règlement d'intervention pour les projets de bâtiments, et des écoconditions pour les projets d'aménagement publics. En complément de cela, la Région sera attentive, conformément au SRADDET « Ici 2050 » aux mesures visant à accompagner les transitions et limiter l'impact sur l'environnement des projets.

Nous vous demandons de signer cette convention pour obtenir ces 500 000 €.

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

- Place des promenades – plan de financement et demande de subvention

N. FAULE : Après l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la Place des Promenades lors du Conseil Municipal du 7 juillet dernier, il convient désormais de procéder aux demandes de subvention pour cette opération. Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DÉPENSES HT	
Travaux (estimation en phase programme - valeur mars 2022)	600 000,00 €
Honoraires maîtrise d'œuvre (marché attribué juillet 2022)	45 750,00 €
Autres honoraires/aléas (SPS, Contrôle Technique, étude de sol...)	25 250,00 €
TOTAL HT	671 000,00 €

RECETTES HT		
Région BFC (dispositif « Centralités rurales en Région »)	50%	335 500,00 €
État DSIL/DETR	30%	201 300,00 €
Autofinancement	20%	134 200,00 €
TOTAL		671 000,00 €

Ce projet peut être subventionné par la Région Bourgogne Franche Comté dans le cadre du dispositif « Centralités Rurales en Région » à hauteur de 50 % du montant HT de l'opération et par l'État à hauteur de 30 %.

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

- Plan d'apurement progressif des créances douteuses

N. FAULE : La Ville de Clamecy dresse le constat d'un volume important de titres de recettes non recouvrés. Ces créances douteuses doivent impérativement faire l'objet d'un apurement afin d'intégrer dans le budget la perte de recette associée.

Ainsi, chaque année, 15 % des impayés supérieurs à 2 ans doivent faire l'objet d'une provision, qui constitue une dépense de fonctionnement (opération d'ordre budgétaire). Cette opération est obligatoire.

Par ailleurs, il convient de traiter spécifiquement le volume d'impayés important, constaté sur la période 2007 à 2019. Un plan d'apurement progressif est donc proposé au vote du Conseil Municipal, sur une période de 11 ans.

Enfin, dans le but d'éviter une nouvelle accumulation des impayés, il est proposé un apurement total des impayés supérieurs à 5 ans, sur une période de 2 ans.

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	TOTAL
Créances antérieures à 2020	9 421	9 421	9 421	9 421	9 421	9 421	9 421	9 421	9 421	9 421	9 431	103 639
2020	2 096	1 782	1 514	4 291	4 291							13 974
2021		6 000	5 100	4 335	12 283	12 283						40 000
2022			2 250	1 913	1 626	4 606	4 606					15 000
	11 517	17 202	18 285	19 959	27 620	26 309	14 027	9 421	9 421	9 421	9 431	172 613
				Ajouter provision 15% sur titres 2023	Ajouter provision 15% sur titres 2024	Ajouter provision 15% sur titres 2025	Ajouter provision 15% sur titres 2026	Ajouter provision 15% sur titres	Ajouter provision 15% sur titres	Ajouter provision 15% sur titres	Ajouter provision 15% sur titres	

Nous avons reçu un courrier de Madame Maillard qui a des questions sur ce plan. Avant d'y répondre, je vais expliquer certains termes :

- Créance douteuse = titre de recette émis par la collectivité non payé par le redevable.
- Provision pour créances douteuses : est une obligation légale, selon les articles L 2321-1 et suivants du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) permettant d'intégrer équitablement le risque de non-recouvrement de titres de recettes émis par la collectivité. L'admission en non-valeur de ces créances ne permet pas les poursuites du comptable public. C'est une créance admise en non-valeur. La collectivité procédera à une recette exceptionnelle. Cette notion est différente des créances éteintes, qui sont des créances que la collectivité abandonne ou efface à la suite d'une décision de justice (dossier de surendettement).

Pour information, une commission concernant ces créances non recouvrées a été créée.

Mme Maillard indique que la somme à recouvrer est de 40 000 € en 2021. Elle demande de lui indiquer le nombre de factures impayées provenant de la cantine, de la titres de garderie et de l'école de musique. Comme les créances douteuses ne concernent que la cantine, la garderie et l'école de musique, quelles sont les autres créances ?

Selon les derniers chiffres, le montant des créances douteuses est de 36 314,60 €. Les factures de cantines, garderie et école de musique sont les plus nombreuses. D'autres créances concernent des entreprises auprès desquelles les recouvrement est certain, ainsi que le cinéma et l'énergie. Il y aura donc des jeux d'écriture, des avoirs, des remboursements. Il y a également des créances qui proviennent d'un double paiement par erreur. Ce sera régularisé au fur et à mesure.

La répartition des créances est la suivante :

- Cantine : 347 factures pour 16 545,05 €,
- Garderie, 28 factures pour 414,88 €,
- École de musique, 36 factures pour 4 499,75 €,
- Cinéma, 14 factures pour 2 019,85 €,
- Droits de place, 9 factures pour 271,93 €,
- Énergie, 19 factures pour 10 414,57 €,
- Loyers, 12 factures pour 985,28 €,
- Médiathèque, 7 factures pour 771,79 €,
- Taxe des ordures ménagères, 2 factures 30,64 €,
- Divers, 8 factures pour 361,53 €,

Pour un total de 36 314,60 €. Les montants les plus importants concernent la cantine, la garderie et l'école de musique, c'est pour cela que nous avons insisté là-dessus.

Vous avez également demandé que l'on vous indique les démarches de recouvrement entreprises pour un total de 172 613 € depuis 2007. Les impayés de 2022 sont en cours. De 2007 à 2020, 122 083,46 € dont 8 230,65 € qui n'entrent pas dans les prévisions, car ce sont des créances admises en non-valeur, comme convenu avec le Trésor Public. La charge des poursuites revient au Trésor Public par le biais du comptable. Il lui revient d'obtenir le paiement des titres de recettes. La méthode de l'administration fiscale est la même que pour les entreprises : courrier de relance, mise en demeure, saisie sur compte bancaire, saisie sur salaire, saisie sur location et intervention d'huissier.

À titre exceptionnel concernant la cantine, nous avons envoyé un courrier à chaque redevable précisant les sommes à payer. Celui-ci ne remplace pas les démarches du comptable mais vient les appuyer. Il est normal que l'on constate la présence d'impayés pour l'année en cours puisqu'un titre émis doit être payé immédiatement. Sinon, il constitue un titre de créance non-recouvrée.

O. MAILLARD : Merci pour ces précisions. Concernant les futurs impayés, est-ce que vous avez un accord amiable avec les paiements ? Il y en a qui en ont besoin, plutôt que mettre en place des recours à huissier, des saisies sur salaire. Il y a aussi des oublis de factures et un accord amiable pourrait améliorer ces états de reste et de créances douteuses.

N. BOURDOUNE : Nous ne pouvons pas savoir quel sera le résultat de l'étude, nous ne pouvons pas savoir quels seront les futurs impayés. L'administration fiscale a la charge du recouvrement, de négocier avec les débiteurs, de trouver des plans d'apurement et des échéanciers possibles. On émet des titres de recettes. À Charge pour le TP pour recouvrer les sommes qui nous sont dues.

O. MAILLARD : Une commission a été mise en place. Je suppose qu'elle est au sein de la collectivité, en lien avec la Trésorerie et les personnes qui ne paient pas leur facture.

N. BOURDOUNE : Elle est composée du maire, de l'adjointe aux finances, de l'adjointe aux affaires scolaires (qui sont concernées), la DGS (Directrice Générale des Services) et DAF (Directrice des Affaires Financières). Nous avons un travail de rétrospective sur 2017 en lien avec la Trésorerie et nous traitons les problématiques année après année ; d'où ce plan d'apurement. C'est également une nécessité légale de faire une provision pour créances douteuses à hauteur de 15 %. C'est une commission *ad hoc*, puisque composée de techniciens et d'élus en lien avec leurs compétences et l'administration fiscale.

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

- Budget général : décision modificative n°3

N. FAULE : Il convient de préciser quatre imputations budgétaires concernant la section d'investissement du budget général. Les articles 4541 et 4581 en dépenses et 4542 et 4582 en recettes doivent en effet être ventilés par programme. Le chiffre « 0 » doit donc être ajouté à la fin de chaque nature comptable.

Rappel : ces imputations concernent :

- 45810/45820 : la quote-part CCHNVY dans le cadre du chantier du Port des jeux.
- 45410/45420 : l'intervention de la collectivité en lieu et place du propriétaire de l'immeuble incendié du centre-ville.

Dans chaque cas, une recette équivalente à la dépense est inscrite au budget.

		Dépenses					Recettes			
	Imputations budgétaires	RAR 2021	BP 2022	DM1 (27.04.2022)	DM2 (07/07/2022)	DM3	RAR 2021	BP 2022	DM2 (07/07/2022)	DM3
Eglise de Bethléem	2315	32 402,53	1 350 000,00				71 831,75	980 000,00		
Aménagement des berges	2312	385 979,41	74 750,00		47 010,59		383 275,00		70 420,80	
Aménagement des berges (quote-part CCHNVY)	4581 / 4582				115 996,00				115 996,00	
Aménagement des berges (quote-part CCHNVY)	45410/45820					115 996,00				115 996,00
Gymnase Tambourinette	2315	101 808,50	10 000,00				79 915,95			
Bâtiment rue du gd marché	2318	68 000,00					-			
Bois	2117	-	15 000,00				-			
Bâtiments	2318	38 735,89					-			
Immeuble en péril (quote-part propriétaire)	4541 / 4542				10 500,00				10 500,00	
Immeuble en péril (quote-part propriétaire)	45410/45420					15 250,00				15 250,00
Voirie	2312	41 200,00	25 000,00				11 971,00	11 971,00		
Aménagements terrains	2315	18 132,00	20 000,00				-			
Achat matériel	2183	4 063,80	64 000,00		2 100,00		6 133,00	7 500,00		
(Fonds Façades) Subv els caractères comm et pers droit privé	20422	6 438,18	10 000,00	12 000,00			-			
Restauration et Achats œuvres		16 244,00	7 020,00				-	4 680,00		
Restauration et Achats œuvres	2316				16 244,00					
Site internet mairie		6 840,00					-			
Site internet mairie	232				6 840,00					
Guinguette Tambourinette		510 891,04	6 000,00	2 600,00			217 160,00	20 000,00		
Guinguette Tambourinette	2315 / 2318	20 305,84			510 891,04					
Vidéoprotection	2315	7 646,84			510 891,04		6 600,00			
Programmation nouvelle cité scolaire	2031	32 940,00					-			
Achat de terrain	2111	5 232,00					-			
Etude skatepark		-					-			
Baignade Tambourinette	221		140 000,00					112 000,00	87 760,00	
Place des promenades	222		36 000,00		67 160,00					
TOTAL		1 306 860,03	1 757 770,00	14 600,00	108 446,59	4 750,00	786 886,70	1 136 151,00	109 156,80	4 750,00

Vue d'ensemble investissement		RAR 2021	BP 2022	DM1 (27.04.2022)	DM2 (07/07/2022)	DM3 (15/09/2022)	TOTAL Budget 2022
DEPENSES		1 306 860,03	2 187 770,00	16 600,00	209 239,40	4 750,00	3 725 219,43
001	Déficit reporté				92 192,81		92 192,81
040	Opérations ordre budgétaire			1 000,00			1 000,00
1069							-
1318							-
192	opérations ordre budgétaire						-
1641	Remboursement capital		430 000,00				430 000,00
165	dépôts cautionnements						-
2764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé				8 600,00		8 600,00
20418	Programmes d'investissement	1 306 860,03	1 757 770,00	14 600,00	108 446,59	4 750,00	3 192 426,62
261	subv. Organisme public						-
261	Titres de participation			1 000,00			1 000,00
RECETTES		786 886,70	2 187 770,00	16 600,00	729 922,94	4 750,00	3 725 929,64
001	Excédent reporté						-
040	Opérations d'ordre budgétaires		180 000,00				180 000,00
024	Opérations de cessions			16 600,00			16 600,00
021	Prélèvement (autofinancement)		40 180,00		-		40 180,00
10222	FCTVA		280 000,00				280 000,00
10223	TLE						-
1068	Affectation de résultat				612 166,14		612 166,14
13	Subventions	786 886,70	1 136 151,00		109 156,80	4 750,00	2 036 944,50
16	Emprunts		551 439,00				551 439,00
2764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé				8 600,00		8 600,00

Aucune modification de la section de fonctionnement du budget général n'est prévue dans cette décision modificative.

Vue d'ensemble section de fonctionnement		BP 2022	DM1 (27.04.2022)	DM2 (07/07/2022)	DM3 (15/09/2022)	TOTAL budget 2022
DEPENSES DE L'EXERCICE		6 612 715,00	34 000,00	12 000,00		6 658 715,00
011	Charges à caractère général	2 059 450,00	32 000,00	12 000,00		2 103 450,00
012	Charges de personnel	3 635 300,00	-			3 635 300,00
014	Atténuation de charges	18 585,00	-	-		18 585,00
65	Autres charges de gestion courante	583 400,00	-	-		583 400,00
66	Charges financières	70 000,00	-	-		70 000,00
67	Charges exceptionnelles	25 800,00	2 000,00	-		27 800,00
042	Opérations d'ordre	180 000,00	-	-		180 000,00
022	Dépenses imprévues	-	-	-		-
023	Virement à la section d'investissement	40 180,00				40 180,00
RECETTES DE L'EXERCICE		6 612 715,00	34 000,00	504 710,37		7 151 425,37
013	Atténuation de charges	95 000,00	-	-		95 000,00
70	Produits des services	471 850,00	-	-		471 850,00
73	Impôts et taxes	3 683 700,00	-	-		3 683 700,00
74	Dotations, participations	2 191 165,00	34 000,00	-		2 225 165,00
75	Autres prod. de gestion courante	150 000,00	-	-		150 000,00
76	Produits financiers (sf 762)	-	-	-		-
77	Produits exceptionnels	20 000,00	-	-		20 000,00
79	Transferts de charges					-
72	Travaux en régie	1 000,00		-		1 000,00
042	Opérations d'ordre	-		-		-
002	Excédent reporté			504 710,37		504 710,37

Ce dossier est adopté à la majorité (2 abstentions).

- Convention tournage Alphonse/droits d'utilisation du domaine public

N. BOURDOUNE : Il convient de fixer les modalités de réalisation du tournage de la série Amazon Prime intitulée « Alphonse » à Clamecy. Le montant d'occupation du domaine public est fixé à 2 300 € pour deux jours de tournage (29 et 30 septembre 2022).

Nous avons rencontré la production et nous nous sommes mis d'accord sur la base de la convention. Le 29, le tournage aura lieu rue de la Monnaie et le 30 à l'ancien CET, route de Vaugorges.

Pour le 29 : fermeture de la circulation et interdiction de stationnement rue du grand marché toute la journée, rue du collège sera en double sens. Je fais le tour des commerçants pour les informer des contraintes, échanger avec eux sur les difficultés du quotidien et qu'ils puissent en informer leurs clients.

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

Le 19 septembre, un nouvel appel pour recruter des figurants supplémentaires. Si vous êtes dans les critères et/ou si vous connaissez des gens, n'hésitez pas à les informer.

- Délibération occupation du domaine public : mise à jour des droits de terrasse

N. FAULE : Il est nécessaire de mettre à jour les droits de terrasse, acquittées par les restaurateurs ayant une terrasse sur le domaine public.

- Tarif au m² : 12 € (11,40 € précédemment)
- Méthode de calcul pour les terrasses saisonnières : tarif annuel divisé par deux.
- Convention à signer avec chaque personne morale concernée.

À Clamecy, une vingtaine de restaurateurs/bars sont concernés.

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

- Éclairage public : délibération sur l'extinction de l'éclairage

N. BOURDOUNE : Pour faire suite à la réunion publique du 2 septembre qui a réuni une cinquantaine de participants, un consensus a été trouvé concernant une gestion raisonnée de l'éclairage public : critères de santé publique, environnementaux, d'économies d'énergie et un peu sécuritaires. La réunion a duré 1 h 30 voire 2 heures. Du fait du consensus et de cette concertation citoyenne, nous proposons la baisse de l'éclairage public la nuit.

Conformément aux engagements de l'équipe municipale, la Ville de Clamecy poursuit ses démarches en faveur d'un plan lumière, permettant l'abaissement et la maîtrise des consommations énergétiques dans un contexte international profondément marqué par la hausse des coûts de l'énergie.

Dans ce cadre, une réflexion a été engagée par la majorité municipale en concertation avec les citoyens réunis le 2 septembre dernier, sur la pertinence et la possibilité de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Au-delà d'un effet positif sur la facture énergétique, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement et à la lutte contre les nuisances lumineuses.

D'après les retours d'expériences similaires menées dans un certain nombre d'autres communes de notre département, il ressort que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable et que celui-ci ne constitue pas une nécessité absolue en termes de sécurité. En période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra toutefois être maintenu tout ou partie de la nuit.

Au regard de ces éléments est proposé :

- Une extinction de l'éclairage public dans l'ensemble de la Ville de Clamecy et des hameaux de 23 h à 6 h du matin,
- Une extinction différenciée de l'éclairage public dans l'hypercentre de la Ville de minuit à 5 h 30 du matin.
- Une diminution de l'intensité lumineuse de 40 % à partir de 21 h.

Quelques points complémentaires concernant les questions de sécurité. L'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue par rapport à la sécurité. Les gendarmes et policiers sont unanimes et constants : il n'y a aucun lien entre délinquance et infractions avec l'extinction de l'éclairage public. Les chiffres de l'Observatoire National de la Délinquance et des ripostes pénales, près de 80 % des vols et agressions ont lieu en plein jour. L'extinction lumineuse ne favorise pas les cambriolages, un cambrioleur ayant besoin de lumière pour se repérer.

Concernant la sécurité routière, les conducteurs ont tendance à rouler moins vite et à être plus prudents quand il n'y a pas de lumière. Les accidents sont donc moins fréquents et moins graves. En novembre 2017, près de 12 000 communes avaient mis en place une extinction partielle ou totale de l'éclairage public sans constater une hausse des accidents ou des délits routiers. C'est peut-être la fin d'une polémique qui divise la ville de Mouy dans l'Oise (5 280 habitants). L'extinction de l'éclairage public entre minuit et 5 h depuis 2015 n'a pas transformé la ville en jungle urbaine.

Le dernier bilan de la gendarmerie, qui date du début de semaine, montre une baisse des vols de véhicules (53 contre 55 l'année dernière) ainsi que des dégradations (61 au lieu de 68). Sur cette période aucune plainte sur agression physique nocturne n'a été recueillie. Aucun accident de la route n'est survenu la nuit. « Au vu de ces chiffres, il n'apparaît pas nécessaire de revenir sur notre décision et l'extinction sera maintenue pour le moment », affirme Anne-Claire Delafontaine, maire PS.

En 2022, Clamecy est un peu en retard sur cette question. Il est temps de le faire. L'activité de nuit de la gendarmerie de Clamecy représente 15 % de son activité totale, donc 85 % de jour. C'est la lumière qui pose problème plutôt que la nuit !

Mme Maillard, je viens de répondre aux questions que vous avez posées par écrit.

O. Maillard : Par souci de sécurité pour la vidéoprotection, certaines communes ont allumé 1 lampadaire sur 2, et d'autres ont opté pour des capteurs de personnes au passage, ce qui permet des économies d'énergies sans affecter la sécurité. Je vous ai demandé des précisions sur les sources et vous venez de les dire. Je vous ai fait une demande pour une comparaison et un bilan concernant le nombre de vols et de dégradations à Clamecy par la gendarmerie.

N. BOURDOUNE : Je vous ai donné le pourcentage d'activité de la gendarmerie la nuit. Dans un an, on pourra comparer puisque nous aurons une année d'extinction et sans confinement. Laissons le temps à l'expérimentation de se faire.

Sur la question de la vidéoprotection, les caméras filment de la même manière de jour comme de nuit, qu'il y ait ou non de l'éclairage public. Le pourcentage est transmis pour la gendarmerie. Nous aurions pu débattre de ces questions lors de la réunion de 2 septembre, pour gagner du temps aujourd'hui. M. Texier a quelques éléments de réponse sur des sujets évoqués lors de la réunion, comme la problématique des trous de lumière, les coûts de lampadaires solaires ou autres.

G. TEXIER : Les tarifs donnés sont ceux que j'ai obtenu du SIEEEN. Les détecteurs coûtent 100 € par lampadaire et sont peu fiables, puisque tout les déclenche : chat, oiseau, chauve-souris. Il en existe des plus fiables, mais les prix sont tellement élevés que le SIEEEN n'en possède pas.

Les lampadaires à éclairage solaire coûtent 5 000 € pièce subventionné 50 %. Actuellement, un changement d'ampoule nous coûte environ 150 € sur 750 €, le reste (80 %) étant subventionné. Cela nous permet quand même de faire des économies. On ne peut pas se lancer dans de tels investissements aussi lourds. En changeant tous les lampadaires, la facture s'élève à 3 250 000 € subventionné à 50 %. Ce n'est pas jouable.

La seule option est de changer les ampoules en LED et de couper la lumière à certaines heures, ce qui est bénéfique aussi bien pour les animaux que les êtres humains.

J. GUIBERT : Ce n'est pas le contexte international, mais national : le coût explosif résulte d'une baisse de la part du nucléaire, qui est un choix politique national. Concernant l'extinction de l'éclairage public, j'entends vos arguments pour la sécurité. Dans la quasi-totalité des communes rurales, la lumière est éteinte la nuit, mais il y a encore de nombreux cambriolages. À Clamecy, beaucoup de dégradations ont lieu tard le soir. Je ne suis pas certain que l'extinction de la lumière freine la délinquance. Je voterai contre cette proposition actuelle.

Pour Noël, je pense que l'éclairage sera maintenu avec certainement la mise en place de décorations de Noël. Je reprends une alternative proposée par des citoyens à cette réunion : mettre 1 poteau d'éclairage sur 2. Certes, cela demande une intervention technique, mais cela fera baisser la facture en gardant un éclairage en ville. On peut aussi privilégier l'éclairage sur les principaux axes de la commune. Entre 23 heures et 6 heures du matin, beaucoup de gens rentrent ou vont au travail. On peut aussi augmenter l'amplitude, entre 2 h et 5 h. À minuit il y a encore du monde. J'ai envie de faire ces deux propositions.

G. TEXIER : 1 lampadaire sur 2 fera la moitié d'économies. Cette mesure ne nous fera pas rentrer dans les budgets.

N. BOURDOUNE : Je propose une clause de revoyure dans un an où nous pourrions adapter le dispositif. Nous sommes sur une expérimentation. Il y a un impact économique, mais aussi sanitaire. Le travail de nuit et un mauvais sommeil peuvent amplifier la dégradation de la santé. Il y a aussi les éléments de pollution lumineuse. Les jeunes qui commettent des délits auront une facilité à les commettre lorsqu'ils se déplacent avec des lampes et seront plus visibles. De plus, des personnes souffrant d'insomnie pourront alerter les secours plus facilement.

Nous ne sommes pas Bagdad. Si on prend en compte les impacts sanitaires, environnementaux, de sécurité et énergétiques, le consensus était clairement sur l'extinction totale sur des temps donnés.

Certains voulaient même étendre cette extinction. Je trouve cette proposition plus raisonnable. Si jamais cela pose des problèmes, nous réviserons notre copie. Dans un an, nous ferons le bilan, et si on constate qu'il faut améliorer le dispositif, s'il faut réduire la durée d'extinction ou l'adapter, nous le ferons.

J. GUIBERT : En termes de pilotage, la délinquance est factuelle, le reste ne l'est pas. Dans un an, on ne verra pas les éléments à mesurer comme la mobilité la nuit.

N. BOURDOUNE : Une nouvelle réunion publique sera organisée. S'il y a des mécontents, ils n'hésiteront pas à se manifester. Le 2 septembre, je pensais être face à une assemblée de mécontents. Si vous étiez venu, vous auriez vu à quel point ce sujet n'avait pas fait polémique. J'en ai été le premier surpris.

J. GUIBERT : Monsieur Sandras était présent. Deux événements se chevauchaient, puisqu'il y avait le vernissage de l'exposition de Claire Xuan.

N. BOURDOUNE : C'est possible. Pour autant, Marcel Sandras n'a fait aucune remarque.

O. MAILLARD : Au niveau des économies d'énergie, quelles sont les mesures prises concernant les économies d'énergie des bâtiments communaux ?

N. BOURDOUNE : Nous sommes sur l'éclairage public. Ce n'est pas vraiment à l'ordre du jour. On pourra l'évoquer pour un prochain Conseil Municipal. Soyez certaine que la nécessité de faire des économies nous anime et nous travaillons activement sur ce sujet avec les services. Nous pourrions échanger sur ce sujet lors du prochain Conseil Municipal.

Ce dossier est adopté à la majorité (2 contre, 1 abstention).

- Refacturation Gaz CIAS

N. FAULE : Comme chaque année, il convient de délibérer sur le montant refacturé au CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) au titre des consommations d'électricité de l'année précédente du Centre Médico-Social. Les locaux utilisés sont en effet partagés avec la salle polyvalente et la piscine municipale. La quote-part appliquée au CIAS a été calculée par l'assistant à maîtrise d'ouvrage ALTERGIE.

En 2021, ce sont 6 675,65 € qui sont à refacturer, soit 6,60 % de la facture globale (81 410,36 €).

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

Ressources humaines :

- Frais de remboursement repas et hébergement

N. BOURDOUNE : Par délibération du 16 octobre 2019, le Conseil Municipal a fixé les taux de remboursement des frais de mission pour les agents en fonction du décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 et du décret n° 2019-139 du 26 février 2019. Ces dispositifs concernent les frais de repas et d'hébergement.

Le décret n° 2020-689 du 4 juin 2020 autorise les collectivités territoriales à déroger au remboursement forfaitaire des frais de repas et à instaurer par délibération, un remboursement au réel, dans la limite du plafond prévu pour le remboursement forfaitaire, actuellement fixé à 17,50 €.

Le remboursement est conditionné par la production des justificatifs de paiement (factures, tickets) auprès de l'ordonnateur de la collectivité. Aucune indemnité de repas ne peut être attribuée aux agents bénéficiant de la gratuité du repas.

Il y a lieu d'instaurer un remboursement au réel des frais de repas exposés à l'occasion des déplacements professionnels en dehors de la résidence administrative et de la résidence familiale, dans la limite du plafond prévu pour le remboursement forfaitaire fixé par les textes législatifs et réglementaires.

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

- Augmentation du temps de travail d'un adjoint technique

N. BOURDOUNE : Il est proposé de passer à temps complet un adjoint technique actuellement à temps non complet 25,2/35^{ème}. Il s'agit d'un ATSEM affecté à l'école de la Ferme Blanche.

L'augmentation de temps de travail étant supérieure à 10 %, il y a lieu de supprimer le poste d'adjoint technique à temps non complet 25,2/35^{ème} et de créer un poste d'adjoint technique à temps complet, et ce à compter du 1^{er} octobre 2022.

Avis favorable du Comité Technique du 8 septembre 2022.

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

- Fixation de la rémunération de l'animateur agro-environnemental

N. BOURDOUNE : Par délibération du 7 juillet 2022, le Conseil Municipal avait décidé la création, à compter du 1^{er} septembre 2022, d'un emploi non permanent d'animateur agro-environnemental contractuel à temps complet pour assurer l'animation du Contrat de Territoire « eau et climat ».

Il avait également décidé que cet agent contractuel, recruté en CDD pour une durée de 3 ans, serait rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du grade d'ingénieur et pourrait bénéficier du RIFSEEP dans la limite des plafonds institués par délibération.

Compte tenu du parcours et de l'expérience professionnels de l'agent recruté, titulaire d'un diplôme d'ingénieur agronome, il est proposé de le rémunérer sur la base du 4^{ème} échelon du grade d'ingénieur. Il prendra son poste le 19 septembre et je lui demanderai de se présenter au Conseil Municipal.

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

- ♦ Régie Agricole communale : subvention ADEME

D. GIRAULT : Nous avons recruté un chargé de mission au mois de juin et la bonne nouvelle est la possibilité de financer ce poste à 100 %. L'agent est à 80 % pour la régie et 20 % pour les ST (Services

Techniques). La subvention est très intéressante et cela prouve que nous sommes dans le mouvement général de la France et le monde.

Dans le cadre du projet de Régie Agricole Communale et de l'appel à projet de l'ADEME « Aide aux actions en faveur de la transition écologique », est proposé de solliciter une aide au poste de chargé de mission alimentation durable à hauteur de 80 % d'un temps plein sur 3 ans.

Plan de financement prévisionnel :

DÉPENSES HT		RECETTES HT		
Matériel informatique	1 068 €	ADEME Selon forfaits annuels dépenses de personnel et équipement	100 %	80 814 €
Équipement mobilier	399 €			
Poste chargé de mission brut chargé sur 3 ans	79 347 €			
TOTAL HT	80 814 €	TOTAL HT		80 814 €

J. Guibert : On n'a pas débattu sur le fonds de cette régie agricole. Il est important d'avancer selon les objectifs fixés par la loi EGalim pour les cantines des collectivités. Je suis embêté de prendre en régie la production de légumes, qui s'élève à 144 000 € selon le projet, avec des coûts de 60 000 € par an soit 40 tonnes de légumes. Si nous faisons une comparaison entre ce coût et l'achat au kilo en circuit court, j'aurais pris la seconde option. Je souhaiterais que nous fassions de l'aide pour l'installation de marchés bios et lancer un appel à projet vers un partenariat d'entreprise privées de maraîchages.

D. GIRAULT : Les deux ne sont pas incompatibles. Cette solution a été réfléchiée en complément de celle que nous avons adoptée. Des légumes sont certainement produits plus simplement dans les agricultures de la filière bio. Nous ne refusons pas cette option, mais nous souhaitons garder la maîtrise de cette production. Celle-ci se fera sur des terrains communaux et permettra à la commune d'être maître d'œuvre. Les productions sont pour les cantines de la ville. Nous allons au-delà des objectifs de la loi EGalim en permettant d'apporter de la nourriture de qualité aux enfants des cantines, produite sur place. Voilà pourquoi nous sommes vers une version plus directive de la production. Le poste est un CDD de 3 ans. C'est donc un projet. Le technicien que nous avons engagé bénéficie d'une expérience importante : stage de formation à Mouans-Sartoux, vers Nice, une commune en avance sur ce sujet depuis 20 ans.

N. BOURDOUNE : L'intérêt est la maîtrise totale de la filière d'approvisionnement tout en nous appuyant sur les producteurs et maraîchers locaux. Cela s'inscrit totalement dans le plan alimentaire territorial du Département, du Pays Nivernais-Morvan et de la Région et c'est complémentaire. Nous trouvons peu de maraîchers qui veulent s'installer. Il a déjà été difficile de trouver des maraîchers qui souhaitent augmenter leur production. Ils ne souhaitent pas pour le moment augmenter leur surface cultivable, sauf si on leur garantit des volumes. Nous souhaitons effectuer un travail complémentaire avec le privé et, au passage, avoir notre propre atelier de transformation, notre cuisine centrale pour servir une alimentation de qualité et 100 % bio. Les nouveaux abattoirs de Corbigny pourront nous fournir en viande, toujours selon le principe d'être en filière courte.

J. GUIBERT : Je partage les objectifs à atteindre mais c'est le côté mécanique. Si nous lançons la régie d'abord et que nous attendons ensuite les maraîchers, cela ne fonctionnera pas. Il faut d'abord lancer les porteurs et ensuite, avancer la régie pour être complémentaire. Le problème d'attractivité des maraîchers vient aussi de la qualité de terre qui n'est pas favorable pour cette production. En mettant la charrue avant les bœufs, nous sommes sûrs qu'il n'y aura pas de maraîcher.

En lançant l'appel à projet et qu'aucun candidat n'est trouvé, ce sera un constat et on devra la lancer pour respecter les objectifs fixés par la loi.

N. BOURDOUNE : L'appel à candidature a été fait sous la mandature précédente, nous avons eu quelques contacts mais personne n'a voulu s'installer. Nous avons les terres, la volonté et les compétences et le personnel en interne. Autant la créer. Si un exploitant s'installe après et que cela amène à une tension sur l'offre, il est certain qu'il pourra s'installer et deviendra un partenaire de la collectivité. La question est aussi de maîtriser le coût de la fourniture alimentaire. Actuellement, la région nous fournit les repas pour les écoles, le collège et le lycée. Vous savez comme moi qu'au 1^{er} janvier 2023, les repas vont augmenter de 16 centimes. Nous éviterons donc les augmentations mécaniques sur des marchandises que l'on ne peut que subir en reprenant la maîtrise sur nos propres approvisionnements et sur le processus de transformation.

D. GIRAULT : La production pour les cantines scolaires n'est qu'un complément pour les maraîchers privés. L'exclusivité à des cantines n'est pas viable pour eux. La démarche proposée est plus rationnelle et la fourniture produite pour la restauration scolaire est plus spécifique. Ces spécificités nous semblent plus faciles à traiter en maîtrise. Là aussi, nous sommes dans une phase d'expérimentation. C'est un projet de régie et nous en tirerons les conclusions lors du bilan.

Ce dossier est adopté à la majorité (2 abstentions).

Affaires scolaires :

- Convention évitement scolaire

I. CIUDAD-KADI : Une réunion en Préfecture concernant les petites villes et les gros villages de la Nièvre avec les principaux partenaires a eu lieu.

Il s'agit d'une convention sur l'obligation de scolarité s'établit de 3 ans à 16 ans.

Il est de la responsabilité du maire de recenser les enfants de cet âge sur sa commune et de transmettre la situation de chacun (scolarité classique, scolarisation à la maison, organisme tel que le CNED...) au DASEN (Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale).

Afin d'être le plus exhaustif possible et de limiter l'évitement scolaire, il est proposé de réunir les services de la CAF, de l'Éducation Nationale et de la Commune pour croiser les listes d'enfants.

L'État propose de signer une convention entre ces différents partenaires afin de pouvoir transmettre et partager les informations et autoriser la constitution de cette base de données qui seront protégées.

Le Conseil Municipal doit accepter la signature de cette convention.

Les services de l'État constatent une augmentation d'enfants non-scolarisés, qui ne s'est pas arrangée avec la pandémie. Cet outil nous permettra d'identifier les enfants non-scolarisés sur notre commune.

Ce dossier est adopté à l'unanimité

- Rémunération des animateurs

I. CIUDAD-KADI : La rémunération des animateurs périscolaires et BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur en accueils collectifs de mineurs) est fixée par délibération sur la base d'un taux horaire.

- Animateurs : 12 € brut/heure + congés payés
- BAFD : 17,50 € brut/heure + congés payés

Il convient de les rémunérer sur la base d'un indice correspondant aux grilles de la fonction publique territoriale :

- Animateurs : 6^e échelon grille animateur territorial :
Brut 431 majoré 381 : soit 12,18 € brut/heure + congés payés
- BAFD : 9^e échelon grille animateur principal :
Brut 660 majoré 551 soit 17,62 € brut/heure + congés payés

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

Culture :

- Transfert de compétences, établissement d'enseignement artistique des Vaux d'Yonne : Convention de mise à disposition du bâtiment

I. CIUDAD-KADI : À la suite du transfert de la compétence ***Enseignement de la Musique et de la Danse***, de la Commune vers la Communauté de Communes, il a été convenu la mise à disposition par la Commune du bâtiment dit « Établissement d'Enseignement Artistique des Vaux d'Yonne » pour lui permettre l'exercice de la compétence qui lui a été transférée, sans transfert de propriété.

La présente convention a pour objet de préciser les conditions et les modalités de mise à disposition par la Commune au profit de la Communauté de Communes du bâtiment précité.

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

- Subvention La Transverse/Métalovoie

I. CIUDAD-KADI : L'association Métalovoie « la Transverse » organise à Clamecy, chaque année depuis 2017, des journées d'art de la rue, dans le cadre de son programme « Hors les Murs ». Cette journée a eu lieu le 6 août dernier.

Elle sollicite une subvention de 6 000 € pour l'organisation de ces journées.

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

- Festival Résistance : recrutement d'un agent contractuel

I. CIUDAD-KADI : Comme chaque année, il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, à savoir assurer la coordination du Festival Résistance 2022 :

Création, à compter du 1^{er} octobre 2022 pour une durée de trois mois, d'un emploi non permanent à temps non complet 30/35^{èmes} pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe relevant de la catégorie hiérarchique C.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de trois mois allant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2022, ayant une expérience dans le même domaine d'activité.

La rémunération de cet agent sera calculée par référence à l'indice brut 478 correspondant à l'échelon 7 du grade.

Ce dossier est adopté à la majorité (2 contre, 2 abstentions).

- Nuits du rock

N. BOURDOUNE : Afin de pérenniser un événement culturel cher aux Clamecycois, et face aux difficultés d'organisation de celui-ci cette année, il est proposé un partenariat public-privé avec le Café de France, prévoyant un partage à 50/50 des dépenses et des recettes.

Cet événement sera organisé sur une soirée, le samedi 15 octobre. 5 groupes sont prévus de 20h à 23h45 : Road Trip, Otherside, Héphaïstos, 667 Nøiz, On Time.

Le budget prévisionnel est le suivant :

DÉPENSES		RECETTES	
Communication	2 832 €	Billetterie et buvette	8 352,84 €
Sonorisation	3 570,84 €		
Groupes	1 950 €		
Total	8 352,84 €	Total	8 352,84 €

Nous vous demandons de vous prononcer sur ce partenariat et d'autoriser M. le Maire à signer une convention public-privé avec le Café de France pour cet événement qui se déroulera le samedi 15 octobre à la salle polyvalente.

J. GUIBERT : Je suis très content que la municipalité accompagne les Nuits du rock. Lors de la 1^{ère} édition, les organisateurs avaient perdu de l'argent. Je suis ravi que l'on fasse un accompagnement sur les Nuits du rock. Cela pérennisera l'événement.

N. BOURDOUNE : Nous les avons accompagnés l'année dernière, avec la mise à disposition de matériel, de personnel et la gratuité de la salle polyvalente. Effectivement, c'est un plus gros partenariat. Le but est d'accompagner cette initiative afin qu'elle remonte en puissance telle qu'on a pu la connaître il y a une dizaine d'années.

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

Travaux :

- Dalkia : projet de protocole d'accord

N. BOURDOUNE : Dans le cadre des travaux intervenus à la piscine municipale de Clamecy, il a été constaté un retard important dans la livraison du chantier. La Ville de Clamecy, maître d'ouvrage de l'opération, a appliqué un montant de pénalités de retard. Ces pénalités ont été contestées par l'entreprise titulaire du marché (DALKIA) et ont fait l'objet de discussions précontentieuses.

Afin d'éviter une procédure judiciaire longue et coûteuse, les parties sont parvenues à un accord. Ceci a été formalisé au sein du protocole d'accord transactionnel, dont la signature doit faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal.

Ce dossier est adopté à l'unanimité.

Informations au conseil

A. DEDIANNE : Ceci est un billet d'humeur concernant le gymnase de la Tambourinette, ayant beaucoup travaillé sur celui-ci.

« Chers collègues, Monsieur le Maire, je souhaite revenir sur le Conseil Communautaire qui a eu lieu le mardi 13 septembre 2022. Très contrarié par l'intervention de Monsieur le Maire de Varzy qui a fréquenté ce gymnase de la Tambourinette qui se nomme maintenant gymnase Alain Colas. Cet élu de la République s'est permis de revenir sur la subvention que le Conseil Départemental nous a accordé, soit la somme de 100 000 €.

Ce soir, je voudrais que les élus du territoire, des autres EPCI, des habitants, des sportifs, sachent que Monsieur le Maire de Varzy et que l'ancien président de la CCHNVY (Communauté de Communes Haut-Nivernais Val d'Yonne) n'ont pas fait leur travail en écartant notre projet qui était recevable et déposé avant la date de clôture.

Je tenais à vous préciser que si l'ancien Président du Conseil Départemental, si la Présidente du Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté, si Monsieur le Sous-préfet nous ont accordé des subventions pour cette rénovation, c'est que des enfants du collège, du lycée et des usagers de nombreuses associations étaient nécessaires pour pouvoir utiliser ce bâtiment sportif en toute sécurité.

Franchement, je n'ai pas compris son intervention, ses attaques envers Clamecy et ses élus car le gymnase Alain Colas profite tous les jours aux enfants, aux sportifs non seulement de notre territoire, mais aussi des autres EPCI, voire plus loin.

Il est vrai qu'il est plus facile de démolir que de bâtir.

J'en ai eu la preuve mardi. Mon seul but et je sais Monsieur le Maire, vous l'avez dit en introduction, et vous, chers collègues, que notre but est de construire pour notre territoire des projets où tous les enfants, tous les habitants pourront s'épanouir, se déplacer, etc.

Merci de votre écoute. »

Applaudissements.

N. BOURDOUNE : Merci beaucoup.

- Vente de matériel :

N. BOURDOUNE : Nous avons été sollicités et avons répondu favorablement concernant l'achat de deux tuyaux d'arrosage pour la somme de 400 €. Ce sont des tuyaux d'arrosage percés qui servaient à arroser le terrain de rugby, dont nous n'avons plus l'usage puisque nous avons installé un arrosage mécanique. Le club de foot de Varzy a voulu racheter ce matériel et nous avons accepté de leur vendre à un prix préférentiel. Il est important de soutenir les clubs d'autres communes, puisque ce sont également des clubs du territoire.

- Location Orange

N. BOURDOUNE : Le bail de location accordé à l'entreprise Orange pour le terrain d'implantation d'une antenne à Moulot est transféré à l'entreprise ATC France.

- Site internet

N. BOURDOUNE : J'ai une bonne nouvelle pour l'ensemble des participants du Conseil Municipal, ainsi que l'ensemble des habitants de Clamecy. Le nouveau site internet de la Ville de Clamecy est en ligne depuis le 12 septembre. La Ville se dote d'un nouvel outil entièrement revu pour mieux répondre aux besoins et demandes de ses administrés, et s'adapter aux nouveaux usages numériques.

Graphismes épurés, navigation simplifiée, ce nouveau site www.clamecy.fr fait la part belle aux images et se veut plus attractif et plus ergonomique. Il répond à la technologie « responsive design » qui permet de naviguer sur tous les supports.

Le menu placé en haut de la page comporte 5 entrées principales donnant elles-mêmes accès à la totalité du contenu du site. Des liens rapides en évidence en page d'accueil permettent d'accéder simplement aux informations les plus plébiscitées. Les actualités permettent de ne rien rater de la vie locale et un agenda recense tous les événements municipaux décrits précisément et avec des informations pratiques.

N'hésitez pas à nous signaler les éventuelles coquilles qui seraient passées au travers des heures de correction, ainsi que d'éventuels ajustements.

Je remercie l'agence IT conseil et les agents qui ont donné de leur temps pour présenter ce site dans les délais fixés. Je voulais vous le présenter ce soir, ces 2 dernières semaines ont donc été des temps de travail à marche forcée pour le présenter pour la rentrée.

Merci à la chargée de communication de la Ville de Clamecy.

Merci à sa cheffe de service, Françoise WITTMER en charge des affaires culturelles, qui a passé beaucoup de temps pour la rédaction, les corrections et pour que le site soit le plus fonctionnel possible.

Merci à Lucie LAFEUILLADE qui a mené les négociations et les discussions avec l'agence qui nous a accompagné.

Merci à tous les élus qui se sont associés à cette démarche.

Il manque encore des photos pour le trombinoscope.

Allez le voir et donner votre avis. Le site est encore adaptable et nous n'hésiterons pas à l'adapter. Bienvenue au nouveau site de la Ville de Clamecy. J'espère qu'il vous donnera entière satisfaction.

Dernier point : je souhaite aussi remercier tous ceux qui se sont mobilisés pour l'action « Clamecycois Courtois », une action en lien avec la Sécurité Routière réunissant la gendarmerie, les pompiers, des assureurs, la Croix Rouge, les transports Rousseau, l'association des motards, etc. Nous avons une voiture-tonneau. Ils ont reçu des collégiens, des lycéens aujourd'hui et demain. La manifestation est ouverte au public demain après-midi à partir de 15h sur l'esplanade de la salle polyvalente. Les outils sont très pédagogiques et très interactifs.

C'est passionnant et tous sont des bénévoles. Je souhaite donc les remercier ainsi que tous les élus et les membres du CLSPD (Comité Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) qui se sont mobilisés pour organiser cette manifestation. C'était une belle journée. Celle de demain sera moins pluvieuse avec plus de monde.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.